



**APPROFONDIR**

- VEILLE JURIDIQUE
- CONCERTATION
- GROUPES DE TRAVAIL
- Anciens groupes de [...]*
- RECOMMANDATIONS
- PUBLICATIONS
- INTERNATIONAL



Accueil > Approfondir > Concertation > Groupes de travail > Anciens groupes de travail > Groupe de travail « Actes authentiques [...]



**Groupe de travail « Actes authentiques électroniques »**  
Publié le 24 octobre 2003



**FILTRES THÉMATIQUES**

- Inématiques
- Sous-thématiques

FILTRES

**L'INFOLETTRE**

vous Courriel

Se désinscrire

**Conseils parents**



**Observatoire de la web campagne**

Une veille sur les usages et pratiques de l'action politique sur le net.  
Visitez ce site

**Contrats, consommation et commerce**



**Sur le même thème**

- TRIBUNAL DE COMMERCE de Paris, Ordonnance de référé, 7 mai 2009
- COUR DE CASSATION, 2<sup>e</sup> chambre civile, 14 mai 2009
- Redressement et liquidation des cybermarchands : pour un dispositif proportionné et adapté au monde numérique

**Les thématiques de l'article**

- Contrats, consommation et commerce
- Contrats
- Conservation électronique des documents

**Le ministère de la Justice a saisi le Forum des droits sur l'internet d'une demande d'avis sur l'avant-projet de décret relatif aux actes authentiques électroniques pris en application de l'article 1317 al. 2 du Code civil.**

Aux termes de l'article 1317 du Code civil, l'acte authentique est celui qui a été reçu par officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé, et avec les solennités requises. Il peut être dressé sur support électronique s'il est établi et conservé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Cet article a été introduit par la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique. Cette loi pose le principe de l'équivalence fonctionnelle entre le papier et l'écrit, c'est-à-dire qu'elle reconnaît la même force probante à l'écrit sur support électronique qu'à celui sur support papier.

Afin de rendre son avis sur l'avant-projet de décret, le Forum des droits sur l'internet a constitué un groupe de travail. La première réunion du groupe de travail a permis d'arrêter la composition suivante du groupe :

**Philippe BAZIN**, avocat, représentant du Comité Interprofessionnel de Régulation des Echanges Sécurisés (CIREs)

**Stéphanie BRUNENGO-BASSO**, avocat, Cabinet Brunengo - Basso

**Jacques CHARLIN**, Notaire, représentant du Mouvement Jeune Notariat

**François COUPEZ**, Juriste, représentant de la Société Générale

**Isabelle DE LAMBERTERIE**, Directeur de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Fabrice DEVELAY**, Huissier de Justice, SCP Charlet-Develay

**François RENO**, Directeur technique, CertEurope

**David RODRIGUES**, Juriste, représentant de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Observateur de l'administration :

**Isabelle VENDRYES**, Ministère de la Justice

La coordination des travaux est assurée par **Jean GONIE** et **Lionel THOUMYRE**, chargés de mission au Forum des droits sur l'internet.

L'[avis du Forum des droits sur l'internet](#) sur le projet de décret relatif aux actes authentiques électroniques a été remis au ministre de la Justice le 18 novembre 2003.

**Personnes auditionnées et experts consultés :**

**Françoise BANAT-BERGER**, Ministère de la Justice, Chef du service des archives

**Jean-François BLANCHETTE**, Post-doctoral Fellow, InterPARES Projet

**Isabelle GUYON-RENARD**, Juge d'application des peines, Tribunal de grande instance de Nantes

**Sylvie JONAS**, Avocate, Cabinet Lexvia

**Marie-Laure LAFFAIRE**, Avocate, Cabinet Lexvia

**Isabelle RENARD**, Avocate, Cabinet AUGUST & DEBOUZY



HAUT DE PAGE

**Lien(s) utile(s)**

**Avis du Forum des droits sur l'internet sur le projet de décret n° 2003... relatif aux actes authentiques électroniques**  
<http://www.foruminternet.org/recomm...>  
Publié le 18/11/2003